



Entreprises minières Globex inc.

« Chez nous en Amérique du Nord »

24 098 378 actions ordinaires en circulation

Le 19 septembre 2012

Globex obtient une ordonnance provisoire pour la scission partielle de Mines indépendantes Chibougamau inc.

- Les actionnaires de Globex recevront une action de Mines indépendantes Chibougamau inc. pour chaque action de Globex;
- Globex transférera dix propriétés connues sous le nom de « camp minier de Chibougamau » à Mines indépendantes Chibougamau inc. tout en retenant plus de 100 propriétés chez Globex;
- Une réunion extraordinaire des actionnaires de Globex se tiendra le 19 octobre.

Rouyn-Noranda, Québec, Canada. ENTREPRISES MINIÈRES GLOBEX INC. (GMX – Bourse de Toronto, G1M – Bourses de Francfort, Stuttgart, Berlin, Munich, Xetra et GLBXF – International OTCQX) est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu une ordonnance provisoire de la Cour supérieure du Québec autorisant la scission partielle d'actions de sa filiale en propriété exclusive Mines indépendantes Chibougamau inc. (« MIC ») aux actionnaires de Globex.

Conformément à l'ordonnance provisoire, Globex a convoqué une réunion extraordinaire des actionnaires qui se tiendra à Toronto le 19 octobre 2012. Lors de cette réunion, les actionnaires de Globex seront invités à examiner une résolution extraordinaire approuvant la convention proposée entre Globex et MIC. Après réalisation de la convention d'arrangement conclue par Globex et MIC, Globex transférera à MIC les actifs de Globex dans dix propriétés de ressources minérales connues sous le nom de « camp minier de Chibougamau » situées dans le district de Chibougamau, au Québec, assujetties à une « redevance brute de métaux » de 3 % en faveur de Globex, de même que certaines liquidités et certains titres détenus par Globex, et les actionnaires de Globex recevront une action ordinaire de MIC pour chaque action ordinaire de Globex détenue à la date de prise d'effet de la convention. Les actionnaires inscrits qui détiennent moins de 100 actions de Globex recevront un paiement en espèces plutôt qu'en actions de MIC; le montant sera basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de MIC lors de leur premier jour de cotation. Globex maintiendra sa participation dans ses nombreuses autres propriétés de ressources minérales ainsi que la plupart de ses liquidités et ses titres.

Le conseil d'administration de Globex estime que la convention accroîtra la valeur actionnariale en permettant à la fois à Globex et à MIC de se concentrer sur l'exploration et la mise en valeur de ses propres projets miniers. Le conseil d'administration de Globex a approuvé à l'unanimité la convention d'arrangement ainsi que les termes de la convention et il recommande à l'unanimité que les actionnaires de Globex votent en faveur de la convention à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le 19 octobre. La réalisation de la convention est conditionnelle, entre autres choses, au vote favorable d'au moins les deux tiers des voix exprimées par les actionnaires de Globex en personne ou par procuration à l'assemblée extraordinaire, à l'approbation de la Cour supérieure du Québec, à la réception par Globex d'une décision anticipée de l'Agence du revenu du Canada en matière d'impôt sur le revenu en ce qui a trait à la réorganisation « papillon » laquelle confirmerait que la convention peut être réalisée sur une base fiscale

neutre pour Globex et les actionnaires, à la réception de tout autre consentement ou approbation réglementaire nécessaire dans le cadre de la convention ainsi qu'à l'inscription conditionnelle de MIC à la Bourse de croissance TSX. Rien ne garantit que ces conditions seront remplies, y compris l'inscription de MIC à la Bourse de croissance TSX. La date de clôture des registres pour l'assemblée extraordinaire est le 11 septembre 2012.

Les propriétés qui composent le « camp minier de Chibougamau » sont situées dans le district minier de Chibougamau en Abitibi, au Québec, dans les cantons de Lemoine, McKenzie, Obalski et Roy. Elles sont situées immédiatement à l'E-SE et au NO de la ville de Chibougamau dans la province de Québec, au Canada. Le camp minier de Chibougamau se compose de 159 titres miniers (CL) et 116 cellules minières (CDC) couvrant une superficie d'environ 6 554 hectares (16 385 acres), soit environ 65,54 kilomètres carrés.

Les dix propriétés suivantes sont celles qui forment le « camp minier de Chibougamau » :

- Propriété du lac Berrigan (Taché) (gisement non exploité de Zn, Au, Ag)
- Propriété Berrigan Sud (indices d'Au)
- Mine Bateman Bay, y compris une partie de la mine Jaculet (gisement non exploité de Cu, Au)
- Propriété du lac Chibougamau, y compris les zones S-3 et Tommy, les prolongements en aval-pendage des mines Henderson 1 et 2 et de la mine Portage (anciens producteurs de Cu, Au qui présentent un certain nombre de minéralisations partiellement délimitées)
- Propriété Copper Cliff (ancien producteur de Cu, Au)
- Mine Grandroy (ancien producteur de Cu, Au avec Mo)
- Mine Kokko Creek (ancien producteur de Cu)
- Mine Québec Chibougamau Goldfields (ancien producteur Cu, Au)
- Propriété Virginia (indices d'Au)
- Sulphur Converting/Magnetite Bay (gisement de sulfures massifs avec teneurs en Cu et Au ainsi qu'un important gisement historique de fer-titane)

Globex a préparé une circulaire d'information de la direction détaillée en lien avec la réunion extraordinaire, dont une copie sera envoyée sous peu à tous les actionnaires de Globex. Dans les prochains jours, les actionnaires de Globex seront également en mesure d'obtenir un exemplaire de cette circulaire d'information de la direction sur le site SEDAR, à www.sedar.com, dans le profil de Globex, ainsi que sur le site Web de Globex, à www.globexmining.com.

MIC organise actuellement un financement, dont le produit sera utilisé par MIC pour mener à bien son programme d'exploration recommandé ainsi que comme fonds de roulement. MIC et Globex annonceront les détails de la proposition de financement lorsque ces derniers auront été arrêtés.

«We Seek Safe Harbour.»

Foreign Private Issuer 12g3 – 2(b)
CUSIP Number 379900 10 3

Pour de plus amples informations :

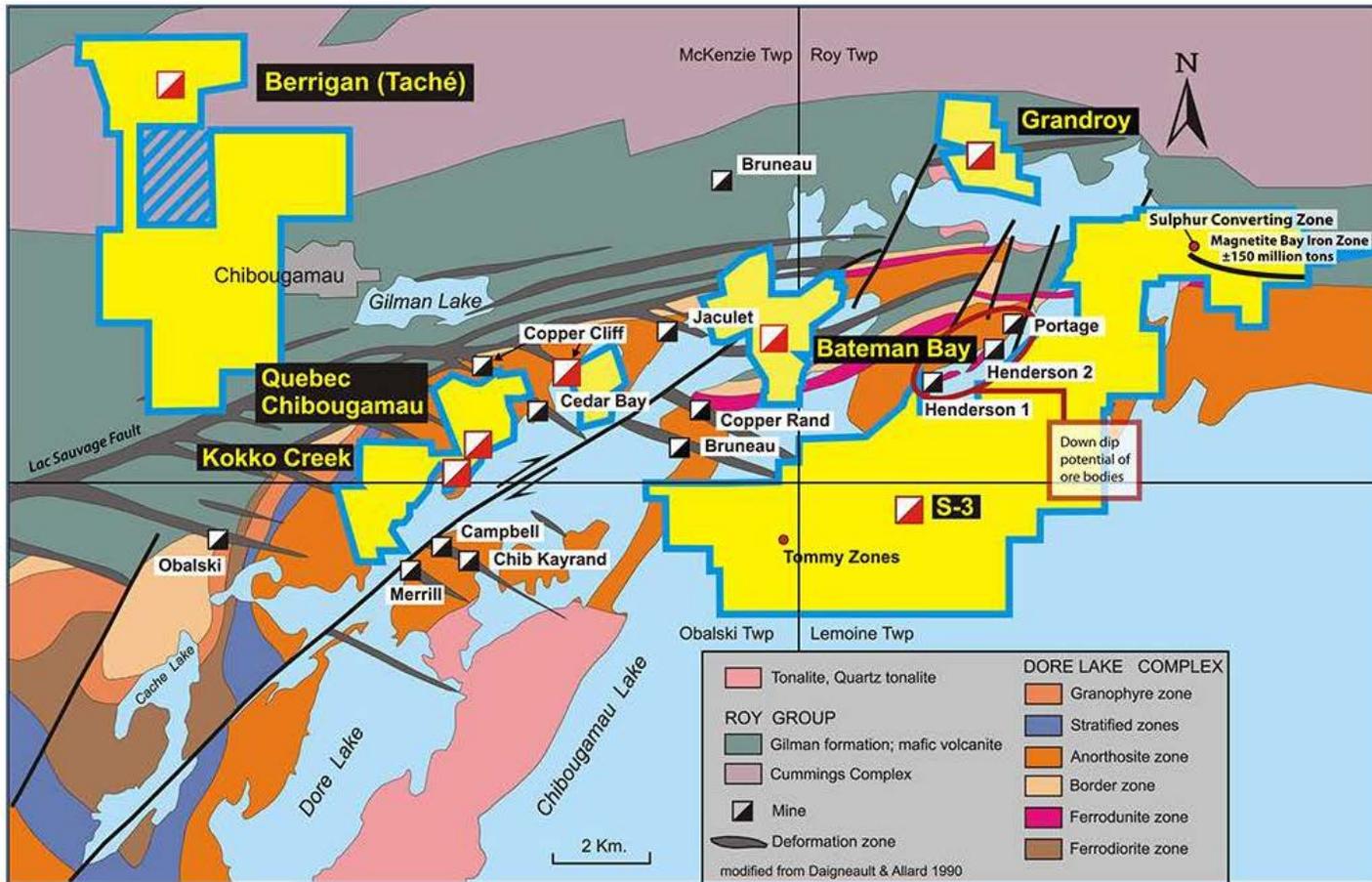
Jack Stoch, P. Geo., Dir. Acc.
Président et chef de la direction
Entreprises minières Globex inc.
86, 14^e Rue
Rouyn-Noranda, Québec (CANADA) J9X 2J1

Tél. : 819.797.5242
Télec. : 819.797.1470
info@globexmining.com
www.globexmining.com

Énoncés prospectifs

Outre des données historiques, le présent communiqué de presse peut contenir certains « énoncés prospectifs ». Ces énoncés peuvent comporter un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité et le rendement diffèrent de façon importante des attentes et des projections de la société. Une analyse plus détaillée des risques figure dans la notice annuelle déposée par la société sur SEDAR à www.sedar.com.

Geological Map of Chibougamau Area



Chibougamau Independent Mines Inc.

Lemoine, Obalski, McKenzie & Roy Townships, Quebec
32 G/16



GLOBEX
Globex Mining Enterprises Inc.